

DEPARTEMENT
du PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
de SAINT-OMER

CANTON
de FRUGES

COMMUNE D' HEURINGHEM
80, Rue de Saint-Omer
62575 HEURINGHEM
☎ 03.21.93.35.45
email : mairie.heuringhem@wanadoo.fi

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 Janvier 2019 à 18H30

Présents : Tous les membres en exercice

Absents :

Absents excusés : Madame Edwige CHIVET, Madame Claire DENIS, Monsieur Frédéric RICHARD (pouvoir à M. le Maire)

Secrétaire : Monsieur Geoffrey HANNOTEL

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 07 Décembre 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 07 décembre 2018.

Le compte rendu est visé par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

2) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Geoffrey HANNOTEL secrétaire de séance. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Aide aux jeunes ménages primo-accédants

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de la CAPSO relatif aux nouvelles conditions d'attribution de l'aide aux primo-accédants.

Les changements principaux concernent l'âge des acquéreurs, l'année de construction des habitations et le montant de la participation de la commune fixé entre 2000 € et 4000 € pour que le dossier soit engagé.

La commune a, entre 2017 et 2018, abondé l'aide de la CAPSO sur 5 dossiers, soit un coût global de 2 500 €

Monsieur le Maire indique que, vu les conditions drastiques d'attribution, peu de dossiers devraient être déposés sur le territoire communal. Néanmoins, ce dispositif permet la rénovation et la réhabilitation des logements anciens occupés par de jeunes résidents.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas adhérer au dispositif proposé par la CAPSO. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver le dispositif existant sans passer par la CAPSO, et d'attribuer une aide de 500.00 € par dossier suivant les critères mentionnés dans la délibération du 22/02/2018.

4) Projet de création d'une médiathèque

Monsieur le Maire rappelle que l'option proposée de construire la médiathèque en ossature bois n'avait pas été retenue lors du conseil municipal du 7 décembre 2018. Or, il s'avère que ce type de construction peut bénéficier de subventions spéciales de la part de l'Europe (LEADER), du conseil régional et de la FDE. Ces subventions, si elles sont accordées, compenseraient le coût supplémentaire.

Après débat, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires, à signer toutes les pièces concernées par ce dossier et à engager les demandes de subventions.

5) Divers

Voie douce :

Une autorisation de commencer les travaux a été demandée au Conseil départemental. Dès réception, le bornage des parcelles pourra débuter. Des devis pour les travaux sont en cours.

Séance levée à 20h00